



Remboursement d'achats internet

Par **Michelle Clemmer**, le **10/12/2008** à **15:22**

J'ai commandé un réfrigérateur à une société sur internet qui m'a débité mon compte immédiatement, puis m'a contactée pour me dire que le modèle ne se faisait plus. Ne voulant pas un autre modèle, j'ai été avisée le 4 novembre 2008 du remboursement de ma commande de 482,99 Euros.

Or ce remboursement n'arrive sur mon compte que le 9 décembre 2008 m'occasionnant des problèmes avec ma banque :

- un rejet de chèque, avec menaces d'interdiction bancaire et frais de rejet
- des frais de forçage pour chaque opération en dépassement de mon découvert autorisé

Quels recours puis-je envisager, pour être dédommagée de ces préjudices

Ni la banque, ni le vendeur ne peuvent me renseigner sur l'endroit où se trouvait cette somme et je n'ai aucune écoute

Merci